Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 120f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'Europe devient plus solide face au terrorisme

Déclaration de Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 21 février 2007 – J'ai le plaisir d'annoncer une avancée majeure dans la lutte européenne contre le terrorisme. La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme entrera en vigueur le 1er juin, à la suite de sa ratification, aujourd'hui même, par la Roumanie (*).

Cette convention oppose une réponse efficace, énergique et juste à la menace du terrorisme, une réponse capable de désamorcer le terrorisme sans pour autant l'alimenter par ailleurs. Soyons reconnaissants à la Roumanie pour ce grand pas en avant, grâce auquel la convention pourra entrer en vigueur, mais il est essentiel que les autres Etats membres en fassent de même.

La convention érige en infractions pénales plusieurs actes qui conduisent au terrorisme, tels que l'incitation, le recrutement et l'entraînement. Elle renforce également la coopération internationale dans le domaine de la prévention du terrorisme en modifiant les dispositions existant en matière d'extradition et d'entraide judiciaire. En bref, cette convention aidera à sauver des vies humaines partout en Europe.

La convention a été ouverte à la signature par les chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2005. Elle a ouvert la voie à l'adoption de mesures anti-terroristes au niveau mondial et a été suivie par l'adoption de la Résolution 1624(2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui fait écho à l'approche du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme.

(*) Entrée en vigueur à partir du 1 juin 2007 dans les pays suivants : l'Albanie, la Bulgarie, la Russie, la Slovaquie, l'Ukraine.

Pour de plus amples informations : www.coe.int/gmt .